

Paris, le 9 septembre 2026

Sogaris fait de sa performance ESG un levier de financement

Quelques mois après avoir sécurisé un financement bancaire de 380 M€ destiné à soutenir sa stratégie de développement et de souveraineté productive, Sogaris annonce sa conversion en prêt à impact (Sustainability-Linked Loan, SLL).

Cette évolution marque une nouvelle étape dans l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux au cœur du modèle de développement et d'investissement de la foncière. Désormais, une partie des conditions financières du crédit sera directement liée à l'atteinte d'objectifs extra-financiers définis avec ses partenaires bancaires, et évaluées annuellement par un organisme tiers indépendant.

Trois indicateurs structureront ce dispositif :

- la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3 rapportée aux mètres carrés exploités ;
- la valorisation des déchets de chantier pour les opérations supérieures à 1 M€ ;
- l'intégration de clauses d'insertion sociale dans les marchés de travaux supérieurs à 1 M€.

En associant ses conditions de financement à des critères environnementaux et sociaux mesurables, Sogaris renforce la cohérence entre son activité de foncière spécialisée dans l'immobilier productif en ville et son statut de société à mission, effectif depuis janvier 2026.

Cette conversion a été réalisée avec le concours du pool bancaire ayant participé au financement initial de 380 M€, témoignant de la confiance renouvelée de ses partenaires dans la capacité de Sogaris à conjuguer performance économique, impact territorial et transition environnementale : BNP Paribas (chef de fil et agent du crédit), Banque Européenne Crédit Mutuel (BECM), Société Générale, Caisse d'Epargne et de prévoyance Île-de-France et BPI France.

Contact presse

Gabin JOUQUAN – Directeur Communication et RP
07.86.81.35.87 / gjouquan@sogaris.fr

Guillaume Aubert, Directeur général de Sogaris :

« Nous avons voulu construire un prêt à impact exigeant. Il aurait été plus simple de retenir uniquement des indicateurs directement liés à l'exploitation de notre patrimoine. Nous avons fait un autre choix : intégrer un objectif de réduction des émissions couvrant les scopes 1, 2 et 3. Ce choix est révélateur de notre vision. Pour Sogaris, la responsabilité d'un investisseur ne s'arrête pas aux murs de ses bâtiments. Elle englobe l'ensemble des impacts que son activité génère sur son écosystème. »

Une continuité logique de la stratégie de souveraineté productive

Cette opération s'inscrit dans la continuité de la stratégie de souveraineté productive présentée par Sogaris fin 2025. En reliant une partie de son financement à des objectifs de décarbonation, d'économie circulaire et d'insertion sociale, la foncière confirme sa volonté d'investir dans des infrastructures productives performantes, utiles aux territoires et alignées avec les enjeux climatiques.

Contact presse

Gabin JOUQUAN – Responsable Communication et RP
07.86.81.35.87 / gjouquan@sogaris.fr